SAISON
2022 2023

Règlement Sportif Particulier
Championnat Départemental Senior

SOMMAIRE

D1F : p 2

D1M : p 3

D2F et D2 M : p 4

D5M/D6M : p 6

TABLEAU DE SURCLASSEMENT : p 7

LISTE DES MEDECINS AGREES : p 8

Françoise BARERE - NAQ BASKET

D1 Féminine- Trophée Francette CANDAU

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2022/2023

Article 1

a) Les groupements sportifs descendant de R3.
b) Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2021/22 selon le règlement.
c) Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes féminines, de catégories (U20 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11 (à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE *(Valable seulement pour les clubs qui sont en CTC).*

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe PRE REGION en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe comme dernière de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB, sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2022/2023

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3F. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2F.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places monteront en R3F et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Candau. Les équipes classées 6e,7e et 8e de la poule basse descendront en D2F. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3F, des descentes de D1F en D2F seront programmées.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3		
	Licence AS	**5**		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueuses possédant une licence T doivent être âgées de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.
Les joueuses étrangères comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T si elles possèdent ce type de licence.
Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations

D1 Masculin -Trophée Félix CONCARET

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2022/2023

Article 1

a. Les groupements sportifs descendant de R3.
b. Les groupements sportifs maintenus en D1 lors de la saison 2021/2022 selon le règlement.
c. Les groupements sportifs issus du championnat D2.

Au total : 16 groupements Sportifs

Ils doivent engager durant la saison sportive concernée :

Une équipe de jeunes du même sexe que l'équipe bénéficiant de la couverture, (U20 ou U17 ou U15 ou U13 ou U11(à la condition de prendre l'engagement que si l'équipe monte en région, vous soyez en capacité d'engager une équipe U13) ou une INTER-EQUIPE ou une équipe en ENTENTE *(valable uniquement pour les clubs qui sont en CTC).*

Pour les clubs en coopérations territoriales de clubs, ces mêmes clubs se couvrent mutuellement au titre des obligations sportives (mais une équipe ne peut couvrir qu'un seul club).

L'engagement de cette équipe peut être effectué postérieurement à celui de l'équipe de Pré Région en raison des diverses dates d'engagement selon les niveaux de pratique.

Le respect des obligations sportives implique, pour l'équipe concernée, qu'elle termine le championnat dans lequel elle est engagée.

Le contrôle sera effectué par la Commission Sportive départementale en fin de championnat.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de poule et la descente automatique dans la division inférieure.

Ils devront également satisfaire à la charte de l'arbitrage établie par la FFBB sous peine de sanction prévue par la charte.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 - Règlements sportifs D1F Saison 2022/2023

Ce championnat se disputera en 2 phases.

- La première constituée de deux poules de 8, en aller/retour. A l'issue de cette phase, les 4 premières de chaque poule se qualifieront pour la poule A (poule haute) qui définira les montées en R3F. les 8 autres équipes disputeront la seconde phase en poule B (poule basse) pour éviter de descendre en D2F.
- Cette seconde phase sera constituée de deux poules de 8 en aller/retour, les résultats des équipes qui se trouvaient dans la même poule lors de la 1ere phase seront conservés. Chaque équipe disputera donc 8 rencontres aller/retour.
- A l'issue de la seconde phase, les deux équipes classées aux deux premières places monteront en R3M et disputeront la finale sur terrain neutre. La vainqueur remportera le challenge F Concaret. Les équipes classées 6e,7e et 8e de la poule basse descendront en D2M. Au-delà de deux descentes des équipes landaises de R3M, des descentes de D1M en D2M seront programmées.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST et T	3		
	Licence AS	**5**		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.
Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et AST s'ils possèdent ce type de licence.
Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille
Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Mêmes droits que les autres associations

D2 Féminin Trophée Jacques CASSAGNE et D2 Masculin Trophée Jacques DULUC

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2022/2023

Article 1

a. Les groupements sportifs descendant de D1.
b. Les groupements sportifs maintenus en D2 lors de la saison 2021/2022 selon le règlement.
c. Les groupements sportifs issus du championnat D3

Au total : 20 groupements Sportifs chez les masculins, 18 pour les féminines.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Bureau a toujours le droit de refuser l'inscription d'un groupement sportif dès lors qu'il motive son refus.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Ces groupements sportifs sont répartis en 2 poules de 10 pour les Masculins, en 2 poules de 9 pour les Féminines, disputant des rencontres Aller-Retour.

En masculins :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1M et disputent la finale dite J.CASSAGNE.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1M.

Les équipe classées 9e et 10e descendront D3M. Toutefois les deux équipes classées 9e disputeront in barrage aller/retour afin d'anticiper un éventuel repêchage. Au-delà de 2 descentes des équipes landaises en D1M, des descentes supplémentaires en d3m seront programmées.

En féminines :

Les équipes classées premières de leur poule montent en D1F et disputent la finale dite J.DULUC.

Les équipes classées 2èmes de leur poule disputeront un barrage sur terrain neutre. Le vainqueur montera en D1F.

Les deux équipes classées 9e descendront en D3F.

Au-delà de 2 descentes des équipes landaises en D1F , des descentes supplémentaires en D3F seront programmées.

REGLES DE PARTICIPATION J.DULUC

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nbre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence C	Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Types de licences autorisées lors d'une création (nbre maximum)	**Licence C1 ou C2 ou AST ou T**	**4**		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2		0
	Orange (OH)	0	ou	1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

PARTICIPATION INTER-EQUIPE COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS

Dès la première année : mêmes droits que les autres associations.

BRASSAGE D3-D4 Fém. Trophées Marcel MARTINEAU - Dany MICHEL et Masculins Trophées Georges de Lagarrigue - Pierre DEY

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2022/2023

Article 1

a. Les groupements sportifs descendant de D2.
b. Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

Article 2 Ces compétitions se disputeront en 2 phases.

SYSTEME DE L'EPREUVE

FEMININES

La première phase :

- 11 équipes (1x6 + 1x5)
- A l'issue de cette première phase, les trois premières de chaque poule disputeront le championnat Départemental 3 (challenge : MARCEL MARTINEAU)
- Les équipes restantes(5) disputeront le championnat Départemental 4 (challenge : DANY MICHEL)

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 6 équipes (1x6)
Les dates : 08/01,15/01,22/01,05/02,19/02,26/02,05/03,12/03,19/03,02/04.
Les équipes classées aux 4 premières places disputeront les ½ finales sur terrain neutre le 23/04/2023. La finale se disputera sur terrain neutre le 7 mai 2023. Les quatre équipes ½ finalistes monteront en D2F.
DEPARTEMENTAL 4 : 5 équipes (1x5)
Les dates de la seconde phase : 08/01,15/01,22/01,05/02,19/02,26/02,05/03,12/03,19/03,02/04.
Les équipes classées aux 4 premières places disputeront les ½ finales sur terrain neutre le 23/04/2023. La finale se disputera sur terrain neutre le 7 mai 2023.

MASCULINS

La première phase :

- 30 équipes (5x6)
- A l'issue de la première phase, les équipes classées premières et deuxièmes de chaque poule disputeront la seconde phase D3M, qui se disputera en deux poules de 6 ALLER/RETOUR. Les 18 autres équipes disputeront la seconde phase D4M

La deuxième phase :

DEPARTEMENTAL 3 : 12 équipes (2x6)
A l'issue de la seconde phase les 4 premiers de chaque poule se qualifieront pour les ¼ F qui se disputeront chez les mieux classés, le dimanche 23/04/2023.
½ F sur terrain neutre le dimanche 30/04/203.
Finale sur terrain neutre le dimanche 14 mai 2023. (challenge : G. de LAGARRIGUE)
Monteront en D2M, les deux équipes ayant terminées premières de leur poule respective + les deux équipes qui auront effectuées le meilleur parcours lors des phases finales
DEPARTEMENTAL 4 : 18 équipes (3x6)
A l'issue de la seconde phase les deux premiers de chaque poule + deux meilleurs 2^{e} se qualifieront pour les ¼ F qui se disputeront chez les mieux classés, le dimanche 23/04/2023..
½ finales sur terrain neutre le dimanche 30/04/2023
Finale sur terrain neutre le dimanche 14/05/2023. (challenge : P. DEY)

Date de le seconde phase : 08/01,15/01,22/01,05/02,19/02,26/02,05/03,12/03,19/03,02/04

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3 - Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre	Licence C1 ou C2 ou T	3		
	Licence OC	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune (JH)	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.
Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2, AST et T s'ils possèdent ce type de licence.
Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille
Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

RESERVES MASCULINES : D5
Trophées Michel BROCAS

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT 2022/2023

Article 1

Les groupements sportifs engagés à ce niveau à chaque début de saison.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2

Une poule unique de 7. Compétition se déroulant en deux phases, rencontres aller/retour. en aller/retour. A l'issue de la première phase, les 4 premiers se qualifieront pour la poule A ;Les résultats acquis lors de la première phase seront conservés. Les deux premiers se qualifieront pour la finale qui se disputera sur terrain neutre ou bien en aller/retour selon la disponibilité des salles. Le vainqueur se verra attribuer le challenge Michel Broca.
Les 3 équipes restantes de la première phase disputeront des rencontres de classement tout en conservant les points acquis.

REGLES DE PARTICIPATION

Article 3

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

pes de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou AST ou T	3		
	Licence AS	**Sans limite pour les IE**		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune *	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

Les joueurs possédant une licence T doivent être âgés de moins de 21 ans au 1er janvier de la saison en cours.

Les joueurs étrangers comptent dans la limitation du nombre de licences C1, C2 et T s'ils possèdent ce type de licence.

Pour pouvoir disputer ce championnat les joueurs ou joueuses U17 devront satisfaire un double surclassement par un médecin agréé, alors que les U18 devront satisfaire un surclassement par un médecin de famille

Nota : les U16 M ne peuvent être surclassés en senior

*Il existe des licence JH attribuée aux nouveaux licenciés adultes ou licenciés n'ayant pas étaient licenciés durant 6 ans minimum, dans ce cas pas de limitation en nombre

REGLES DE PARTICIPATION

CREATION DE LA PREMIERE EQUIPE SENIOR FEMININE OU MASCULINE
DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Article 437 des R.G. FFBB

Nombre de joueurs autorisés = 10 dont :

Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1 ou C2 ou T	4		
	Licence AS	**Sans limite pour les IE**		
	Licence C	Sans limite		
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite		
	Vert	Sans limite		
	Jaune	2	ou	1
	Orange (OH)	0		1

COMMUNICATION DES RESULTATS

Tout groupement sportif recevant devra obligatoirement expédier le fichier zip e-marque **au plus tard 1h après la fin de celle-ci sur le site FFBB**. **En cas de soucis saisir le résultat manuellement sur FBI et envoyer la feuille à la commission sportive :**sportive@basket40.fr

ORGANISATION DES PHASES FINALES - **CHAMPIONNAT SENIORS**

Les clubs participants aux phases finales de Championnat devront prendre leurs dispositions le Comité ne modifiera pas les dates des phases finales, sauf cas de sélections.

Tableau des surclassements FFBB – Saison 2022/2023
«entrée en vigueur au 1er juillet 2022

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	**COMPETITION DEPARTEMENTALE**	**COMPETITION REGIONALE**	**COMPETITION NATIONALE**
U20 - 2003	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 - 2004	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 - 2005	Vers Senior : Médecin de Famille Vers ~~U23 ou~~ Senior 3x3 : Médecin de Famille	Vers Senior : Médecin de Famille Vers ~~U23 ou~~ Senior 3x3 : Médecin de Famille	Vers Senior : Médecin de Famille Vers ~~U23 ou~~ Senior 3x3 : Médecin de Famille
U17 - 2006	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin de famille	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé
U16 Masculin - 2007	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Impossible	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Impossible	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin – 2007	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin Régional
U15 Masculin - 2008	Vers U17 5x5 : Médecin de famille	Vers U17 5x5 : Médecin agréé	Vers U18 : Médecin fédéral + avis DTN
	Vers U18 3x3 : Médecin de famille	Vers U18 3x3 : Médecin de famille	
U15 Féminin – 2008	Vers U18 et U20 5x5 : Médecin de famille	Vers U18 et U20 5x5 : Médecin agréé	Vers U18 et U20 : Médecin agréé Vers Senior : Médecin fédéral + avis DTN
	Vers U18 3x3 : Médecin de Famille	Vers U18 3x3 : Médecin de Famille	
U14 Masculin 2009	Vers U17 : Médecin agréé	Vers U17 : Médecin agréé	Vers U17 et U18 : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin – 2009	Vers U18 : Médecin de famille	Vers U18 : Médecin agréé	Vers U18 : Médecin fédéral + avis DTN
U13 - 2010	Vers U15 : Médecin de famille	Vers U15 : Médecin agréé	Vers U15 : Médecin fédéral + avis DTN
U12 - 2011	Vers U15 : Médecin de famille	Vers U15 : Médecin agréé	Impossible
U11 - 2012	Vers U13 : Médecin de famille	Vers U13 : Médecin agréé	Impossible
U10 - 2013	~~Impossible~~ Vers U13 : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9 - 2014	Vers U11 : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8 – 2015	~~Impossible~~ Vers U11 – Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7 - 2015	Vers U9 : ~~Possible par~~ Médecin de famille	Impossible	Impossible

ATTENTION

Seuls les championnats Nationale Masculine U18 Elite, Nationale Féminine U18 Elite et U18 Féminine sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories U19 et U20 peuvent participer aux compétitions seniors.

MEDECIN AGREE REGIONAL LIQUE NAQ				
Commission Médicale Ligue Basket Ball Nouvelle Aquitaine – **Maison des Sports de GAÏA** **142 Av Emile Labussière – Mail :medicale@naqbasket.fr**		**87000**	**LIMOGES**	
MEDECIN CHEF DEPARTEMENTAL DES LANDES				
Docteur PETUYA Serge	21 Rue Carnot	40800	AIRE SUR ADOUR	07 69 07 79 67
MEDECINS AGREES DANS LES LANDES				
Dr BOURGUIGNON Cécile	200 Rue Pasteur	40600	BISCARROSSE	05 58 78 98 58
Docteur DUCAMP Philippe	Centre de rééducation de Salies de Béarn – 3 Bd Saint Guily	64270	SALIES DE BEARN	05 59 38 75 00
Docteur JABBARRI Talal	5 Bis Route de Tercis	40100	DAX	05 58 74 13 74
Docteur LALANNE Matthieu	124 Av de la Digue	40330	AMOU	05 58 89 00 65
Docteur MOLDOVAN Nicolas	Centre Hospitalier Service de Cardiologie – Av Pierre de Coubertin	40000	MONT DE MARSAN	05 58 05 11 56
Docteur SIMON Didier	1180 Av du Houga	40000	MONT DE MARSAN	05 58 46 33 33